



COMMUNE DE BELGEARD
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Conseillers en exercice	14	L'an deux mil vingt-quatre, le 9 décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de BELGEARD, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre LELIEVRE, maire
Conseillers présents	9	
Quorum	8	
Affiché le :		

Etaient présents : PROVOST Audrey, CAILLEAU Ludovic (parti à 19h30), SZCZESNY Ludovic, BOUDONNET Fabrice, BEAUDOIN Fabienne, BEAUDET Julie, POULEYN Gilbert, FROMENTIN Jérôme et LELIEVRE Jean-Pierre

Absents excusés : HAMOND Gaëlle, GOUGEON Sandrine et THOMAS Alain

Absents : BROCHARD Bernard, GUIHERY Jérôme

Secrétaire de séance : POULEYN Gilbert

Ordre du jour :

Le compte rendu du dernier conseil municipal du 04/11/2024 n'amène aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

1. Mayenne Communauté :
 - choix transfert compétence assainissement collectif
 - délibération convention CITÉO, déchets abandonnés
2. Travaux bâtiments communaux :
 - pose compteur Linky logement 26 rue du Muguet
 - pré-diagnostic thermique école
 - peinture et mobilier mairie
3. Devis projet végétalisation cour de l'école
4. Assainissement :
 - projet
 - rapport visite de surveillance du poste de relevage
 - tarifs 2025
5. Tarifs 2025 des locations de salle
6. Subventions : APE
7. Duathlon
8. Indemnité gardiennage église
9. Projets 2025
10. Vente et régularisation terrain communal
11. Questions diverses



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

1. Mayenne Communauté :

- **Choix transfert compétence assainissement collectif**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer sur le transfert de la compétence assainissement à Mayenne Communauté au 1^{er} janvier 2026.

Suivant l'évolution de la loi, la situation actuelle nous met face à 3 alternatives :

- Si la loi est modifiée et ne rend plus le transfert obligatoire, souhaitons-nous conserver la compétence et ne pas la transférer ?
- Si la loi est modifiée, souhaitons-nous tout de même choisir de transférer la compétence bien que ce ne soit plus obligatoire, et dans ce cas à quelle structure selon quel scénario étudié ?
- Si la loi n'est finalement pas modifiée et que le transfert reste obligatoire, quel scénario de transfert souhaitons-nous ?

Le conseil municipal, après délibération et vote à main levée (1 pour, 1 contre et 7 abstentions) ne se prononce pas dans la mesure où la loi n'est pas appliquée.

- **Délibération convention CITEO, déchets abandonnés**

Après lecture des différents articles et arrêtés concernant le dépôt des déchets abandonnés, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide que :

- Approuvé la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO,
- Autorise le maire à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec CITEO, pour la période du 1^{ER} juillet 2024 au 31 décembre 2025.

- **Tarifs dépôts sauvages**

Madame Provost informe le Conseil Municipal que les tarifs appliqués dans le cadre des dépôts sauvages sont au choix de la collectivité.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité valide les montants suivants pour les amendes :

- 80.00 € pour une première infraction
- 135.00 € en cas de récidive



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

2. Travaux bâtiments communaux :

- Pose compteur Linky logement 26 rue du Muguet

Monsieur POULEYN présente l'avancée des démarches réalisées pour la pose d'un compteur Linky monophasé 12 KVA dans le logement communal. ENEDIS a réalisé une étude de faisabilité qui nécessite l'encastrement d'un nouveau coffret et du percement d'une ligne séparée. Le Conseil municipal valide à main levée et à l'unanimité les devis reçus à ce jour :

- ENEDIS montant de 1658,88 € TTC
- ROBERT Wilfried pour la maçonnerie, montant de 1116 € TTC

L'entreprise ROBINO est sollicitée pour la réalisation du consuel ainsi que pour la pose de la ligne entre le départ ENEDIS et l'entrée du tableau électrique du logement.

- Pré-diagnostic thermique école

Monsieur le maire indique qu'un diagnostic thermique est en cours de réalisation sur les bâtiments scolaires par Monsieur Joe Weston de la communauté de Communes. La programmation horaire de la chaudière a été optimisée. Les résultats définitifs seront présentés aux élus lors d'une réunion ultérieure.

- Peinture et mobilier mairie

Les murs affectés par le dégât des eaux du logement au 29 A rue du Muguet ont été repeints. L'évier a été remplacé à l'identique. Quelques petits aménagements mineurs restent à faire après la visite de sortie de l'état des lieux. Un nouveau locataire entrera dans le logement le 11 décembre.

Madame Beaudet présente le résultat des consultations en cours pour le projet de remise à niveau du mobilier de la mairie et les dernières propositions reçues par Burolike. Les peintures seront réalisées au plus tôt et imposeront de déplacer temporairement l'accueil et de modifier les accès publics à la mairie. L'entrée se fera par la cour en façade est.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

3. Devis projet végétalisation cour de l'école

Madame Provost présente les devis reçus lors de phase actuelle de consultations pour ce projet :

- Pergola par l'entreprise SAS COUSIN : 8961.43 € - validé
- Terrasse sur plots : 13 525.80 € - validé
- Tableaux noirs : 971.56 € - peu pertinent à revoir
- Terrassement et plants par Michel Saint-Denis – non reçu
- Plants EPSMS – non reçu

Ce projet ne peut pas être subventionné par l'état (DETR-DSIL) et le département. Seuls les Fonds Verts peuvent être sollicités. Madame PROVOST va en faire la demande. La demande de subvention NEFLE est gérée par l'équipe enseignante.

4. Assainissement :

- [Projet](#)

Monsieur POULEYN commente l'avancée de l'avant-projet qui sera présenté par SOGETI le 10 décembre. 2 options se présentent pour le tracé des réseaux séparatifs après prise en compte des relevés topographiques reçus fin octobre. SOGETI prendra à sa charge les enquêtes domiciliaires qui démarreront vers la mi-janvier 2025. Une information par courrier postal sera faite pour chaque foyer concerné par ce projet. Des sondages géologiques ainsi que des inspections complémentaires par caméra de certains tronçons sont nécessaires.

- [Rapport visite de surveillance du poste de relevage](#)

Le poste de relevage situé dans le lotissement des 3 chênes fonctionne correctement. La prise de terre est à surveiller.

- [Tarifs 2025](#)

Le maire rappelle les tarifs votés pour l'année 2023 appliqués aux foyers raccordés au réseau d'assainissement collectif :

- Abonnement : 30,90 € TTC
- Consommation : 1,35 €/m³ TTC

La redevance « pollution » est substituée par une redevance indexée sur la performance de la distribution.

Le conseil municipal, après vote à main levée et à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2025



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

5. Tarifs 2025 des locations de salle

Les tarifs de location pour 2025 des salles sont réactualisés selon le tableau suivant :

Caution : 300 €	Du 01/05 au 30/09		Du 01/10 au 30/04	
Salles des fêtes (170 personnes max)	Commune	Hors-commune	Commune	Hors-commune
Salle + cuisine (journée)	150 €	240 €	190 €	280 €
Salle + cuisine + vaisselle (journée)	180 €	290 €	220 €	330 €
Salle + cuisine (forfait week-end)	220 €	340 €	280 €	400 €
Salle + cuisine + vaisselle (forfait week-end)	260 €	410 €	320 €	470 €
Caution ménage	200 €			
Orée du Bois (50 personnes max)	Commune	Hors-commune	Commune	Hors-commune
Journée	100 €	150 €	120 €	190 €
Forfait week-end	140 €	210 €	180 €	270 €
Caution ménage	100 €			

6. Subventions : APE

Monsieur le maire présente au conseil municipal le dossier de subvention concernant l'APE. Après étude de la demande et délibération sur le montant sollicité, le conseil municipal, attribue à l'unanimité pour l'APE la somme de 750 €.

7. Duathlon

L'association MASTRIA 53 nous informe, qu'en raison de la non-obtention d'une épreuve significative régionale ou départementale dans le calendrier 2025, et pour ne pas mettre à mal sa trésorerie, qu'elle n'organisera pas de Duathlon sur Belgeard en 2025.

8. Indemnité gardiennage église

Suivant les circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une indemnité, peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de laisser le montant de l'indemnité annuelle inchangée pour un montant de 150 € attribuée à Madame Rémond-Pilon Marie-Hélène.

9. Projets 2025

Madame PROVOST présente au Conseil l'ensemble un rapide récapitulatif des projets actifs ainsi que ceux qui émergent pour 2025. Sont discutés notamment :

- Une réflexion à avoir sur la restauration scolaire assurée par Restoria
- Les projets d'installation de panneaux photovoltaïques
- La voie douce entre le bourg et l'Ancien bourg (changement de propriétaire)

- La diminution de la vitesse sur le tronçon proche de l'école : projet entamé. Au cours du 1er semestre et ce pendant 2 à 3 mois, seront installés des équipements temporaires visant à ralentir les véhicules aux abords de l'école. Ce projet est suivi par Monsieur le Maire, Ludovic SZCESNY, Fabrice BOUDONNET en collaboration avec Monsieur Berthé du Conseil Départemental.

- Le projet de l'installation de l'antenne-relais semble au point-mort faute d'opérateurs de téléphonie s'identifiant comme intéressés.

10. Vente et régularisation terrain communal

Vente terrain à Mr DELDICQ et Mme GROUSSIN

Une proposition d'achat a été reçue pour l'achat du terrain communal face à la propriété de Mr et Mme GROUSSIN qui s'engagent à leurs frais d'enherber, entretenir ainsi que de conserver le noyer. Accord de principe est donné après vérification sur place que les riverains mitoyens ne soient pas lésés pas cette rétrocession.

Régularisation terrain GUILMARD.

Le litige cadastral sur ce terrain reste à gérer. Aucune trace officielle notariale n'est retrouvée sur l'arrangement verbal pris par l'équipe municipale précédente. Une régularisation sera proposée par Monsieur le Maire à l'occasion de la gestion de la succession.



PROCÈS-VERBAL DE REUNION

11. Questions diverses

- Broyeur pour déchets verts

Mme Provost présente les options possibles pour le broyage des déchets verts proposés par l'association COCCINELLE. Il est possible de faire des journées couplées répondant aux besoins communaux et privés mais il faut au préalable former un référent pour la commune. Il n'y a pas de volontaire connu à ce jour.

- Achat d'un tracteur tondeuse

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité à mainlevée la proposition de Monsieur le Maire pour l'achat d'un tracteur tondeuse autoporté KUBOTA-421 auprès des Ets Hubert pour un montant de 5850 €.

- Nuisances de voisinage dus aux aboiements

Le Conseil débat sur les actions légales possibles pour gérer les conflits de voisinage dus aux aboiements. Plusieurs cas sont relevés sur la commune. Monsieur le Maire propose une action de médiation auprès des intéressés avant d'user des possibles recours légaux selon l'article 1253 du code Civil et de la loi encadrant les troubles de voisinage du 15 avril 2024.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 15 mn.

La prochaine réunion est fixée au **vendredi 17 janvier 2025 à 20 h 00**

Le secrétaire,

Gilbert POULEYN

Le maire,

Jean-Pierre LELIEVRE